|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative****CA/191** | Le 1 juin 2010 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et
aux Membres du Secteur des radiocommunications**

**Objet**: Deuxième session de la Réunion de préparation à la Conférence, 2011 (RPC11‑2, Genève, 14–25 février 2011) en vue de l'établissement du Rapport de la RPC à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR-12) et des études préparatoires pour la conférence suivante.

# 1 Introduction

1.1 Conformément à sa Résolution 805, la Conférence mondiale des radiocommunications de 2007 a décidé de réactiver la Réunion de préparation à la Conférence (RPC) et la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (SC).

1.2 Les principes régissant la tenue de la RPC, son mandat et ses méthodes de travail ont été approuvés par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 dans la Résolution UIT-R 2-5.

1.3 La Circulaire administrative CA/171 du 20 décembre 2007 contient les résultats de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2011 (RPC11-1, Genève, 19‑20 novembre 2007). Son addendum 1 donne d'autres informations, en particulier concernant les dates auxquelles les groupes responsables des Commissions d'études devront avoir fini leurs travaux ainsi que la structure et la préparation des contributions pour le projet de Rapport de la RPC à la CMR-12.

# 2 Date et lieu de la réunion

La seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2011 (RPC11-2) se tiendra au Centre international de conférences de Genève (CICG) au siège de l'Union, du 14 au 25 février 2011. Les délégués pourront s'inscrire sur place au CICG le dimanche 13 février 2011 de 10 h 00 à 16 h 00 et à partir de 7 h 30 le 14 février 2011. La séance d'ouverture de la RPC11-2 débutera à 9 h 30 le 14 février 2011.

# 3 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour contenant le programme de la réunion est reproduit dans l'**Annexe 1** de la présente Circulaire. Le Rapport de la RPC à la CMR-12 sera établi conformément au schéma adopté par la RPC11-1 (voir l'annexe 7 de la Circulaire administrative CA/171), en se reportant dûment à l'ordre du jour de la conférence figurant dans la Résolution 1291 du Conseil (MOD).

# 4 Préparation du projet de Rapport de synthèse de la RPC à la CMR-12

4.1 Conformément à la Résolution UIT-R 2-5 et aux décisions prises à la RPC11-1, le projet de Rapport de synthèse de la RPC à la CMR-12, élaboré sur la base des contributions des groupes responsables des Commissions d'études, sera établi par l'équipe de direction de la RPC pendant la réunion qui se tiendra du 25 au 30 juillet 2010.

4.2 Le projet de Rapport de la RPC à la CMR-12 constituera la base des travaux de la seconde session de la RPC-11. Il sera mis en ligne sur la page web de la RPC, dans sa version anglaise, sous la cote CPM11-2/1, après la réunion de l'équipe de direction de la RPC, les autres versions linguistiques étant publiées le plus vite possible et, au moins, deux mois avant la RPC11-2.

4.3 En outre, la Commission spéciale (SC) établira son projet de Rapport sur les questions règlementaires et de procédure à sa réunion prévue du 1er au 5 novembre 2010, sur la base des contributions qu'elle aura reçues des membres et des documents de travail des Commissions d'études. Le rapport de la Commission spéciale sera soumis directement à la RPC11-2.

# 5 Contributions

5.1 Les participants sont priés de soumettre leurs contributions aux travaux de la seconde session de la RPC-11 par courrier électronique à l'adresse:

cpm11-2@itu.int.

5.2 Les contributions seront traitées conformément aux dispositions des Résolutions UIT-R 1-5 et UIT-R 2-5 et mises en ligne à l'adresse[[1]](#footnote-1):

<http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm>.

5.3 Conformément à la Résolution UIT-R 1-5 et aux lignes directrices relatives aux méthodes de travail[[2]](#footnote-2), les délais suivants s'appliqueront:

5.3.1 Les contributions devront parvenir au Bureau au moins **trois mois avant le début de la RPC11-2, c'est-à-dire avant le 14 novembre 2010**. Pour les contributions reçues après cette date, aucun engagement ne peut être pris concernant leur disponibilité dans les six langues de l'Union au début de la réunion.

5.3.2 Le **délai définitif pour la réception des contributions est le 31 janvier 2011 à 16 h 00 UTC**. Les contributions qui parviendront au Bureau au-delà de cette date limite ne pourront pas être acceptées. Les contributions qui ne seront pas disponibles pour les participants au début de la réunion ne seront pas examinées.

5.4 En outre, il a été précisé à la première session de la RPC-11 que les contributions ne devront pas avoir plus de dix pages en moyenne. Dans des cas exceptionnels, le nombre de pages pourra être porté à 15, pour un nombre limité de documents (2 ou 3) par Etat Membre et par Membre de Secteur.

# 6 Disponibilité des documents pendant la RPC11-2

6.1 Le jour de l'ouverture de la RPC11-2, un exemplaire papier de tous les documents produits avant l'ouverture de la réunion sera mis à la disposition de chaque Etat Membre et de chaque Membre de Secteur au guichet de distribution des documents.

6.2 Une carte mémoire flash (clé USB) contenant tous les documents disponibles sera fournie à chaque délégué/participant. Elle sera automatiquement mise à jour au fur et à mesure que les documents seront mis en ligne sur la [page web de la RPC](http://www.itu.int/ITU-R/go/rcpm).

6.3 Tous les documents seront disponibles sur support électronique sur le site web de la RPC susmentionnée et pourront être consultés depuis le cybercafé et via le réseau LAN hertzien installé au CICG et dans la zone UIT, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des salles de réunion. Les participants sont instamment priés d'utiliser, dans la mesure du possible, ces installations.

6.4 A la fin de la RPC11-2, un exemplaire papier du Rapport de la RPC à la CMR-12 sera remis au chef de délégation pour chaque Etat Membre et à un représentant de chaque Membre de Secteur.

6.5 Un CD-ROM contenant le Rapport de la RPC à la CMR-12 sera fourni à chaque participant à la clôture de la RPC11-2.

6.6 Pour aider le Bureau à préparer le nombre minimum requis de copies papier des documents visés aux § 6.1 et § 6.4 ci-dessus, et compte tenu en particulier du contenu volumineux du Rapport de la RPC, nous vous saurions gré de bien vouloir indiquer vos besoins au Bureau avant le 15 août 2010, en renvoyant le formulaire de l'**Annexe 2** de la présente Circulaire dûment rempli.

# 7 Inscription des délégués

L'inscription des délégués pour la RPC11-2 se fera exclusivement en ligne sur le site web de la RPC. L'**Annexe 3** de la présente Circulaire donne des précisions concernant l'inscription en ligne ainsi que les informations qui doivent obligatoirement être fournies au Secrétariat de l'UIT-R.

# 8 Hébergement

Des réductions sur les prix des chambres d'hôtel à Genève ont été obtenues pour les délégués participant aux conférences et réunions de l'UIT. La liste des hôtels retenus, ainsi qu'un formulaire de réservation, **à envoyer directement à l'hôtel**, peuvent être consultés à l'adresse: <http://www.itu.int/travel/>.

# 9 Visas

Nous rappelons aux participants que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre semaines avant l'ouverture de la RPC11-2** et être obtenu auprès de la représentation de la suisse dans votre pays d'origine (ambassade ou consulat) ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter la délivrance de ce visa mais cette procédure nécessitera quatre semaines comme indiqué plus haut. A toute demande de ce type doit être joint le formulaire d'inscription pour la conférence ou la réunion de l'UIT en question qui a été approuvé.

Pour tout complément d'information, voir l'adresse:

[http://www.itu.int/ITU‑R/go/delegate‑reg‑info/en](http://www.itu.int/ITUR/go/delegatereginfo/en).

Demandes de visa

La procédure d'obtention de visa a été simplifiée pour les délégués et les participants qui ont soumis leur demande d'inscription en ligne, par l'intermédiaire du coordonnateur désigné de l'Etat Membre ou du Membre de Secteur qu'il représente. **Si l'assistance de l'UIT est requise**, la demande de visa peut être faite par un coordonnateur désigné lorsqu'il remplit la demande d'inscription de la personne concernée. Le coordonnateur désigné doit répondre de façon complète et précise à plusieurs questions figurant en bas du formulaire. Les renseignements demandés sont les suivants:

 Date de naissance

 Numéro du passeport

 Dates de délivrance et d'expiration du passeport

La procédure d'obtention de visa sera ensuite automatiquement engagée. Le délégué ou le participant recevra par courrier électronique la confirmation de la réception du formulaire d'inscription l'informant que la demande de visa a été reçue et qu'il y a été donné suite.

**10** La personne à contacter au Bureau des radiocommunications pour les questions d'ordre général concernant la RPC11-2 est M. Philippe Aubineau (Tél.: +41 22 730 5992 ou par e‑mail: philippe.aubineau@itu.int).

 Valery Timofeev
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe 1**: Projet d'ordre du jour de la seconde session de la Réunion de préparation à la Conférence de 2011

**Annexe 2**: Langues nécessaires pour les copies papier des documents

**Annexe 3**: Informations sur l'inscription en ligne

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT
– Membres du Secteur des radiocommunications
– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
– Président et Vice‑Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la seconde session de la Réunion de
préparation à la Conférence de 2011 (RPC11-2)

*Elaboration du Rapport de la RPC à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012*

(Genève, 14-25 février 2011)

**1** Remarques liminaires

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Structure et méthodes de travail de la seconde session de la RPC-11

**4** Etablissement des groupes de travail

**5** Attribution des documents

**6** Préparation du Rapport de la RPC à la CMR-12

**7** Divers

 A. NALBANDIAN
 Président de la RPC-11

Annexe 2

Seconde session de la Réunion à la préparation à la Conférence de 2011
(RPC11‑2)

etat Membre:…………………………………………………………………………

*Ou*

Membre de Secteur:…………………………………………………………………

LANGUE PRÉFÉRÉE

Pour le jeu de documents de la RPC11-2\*

À FOURNIR (EXEMPLAIRE PAPIER) LE PREMIER JOUR

|  |
| --- |
| **VEUILLEZ COCHER (√) LA LANGUE APPROPRIÉE** |
| **Anglais** | **Arabe** | **Chinois** | **Espagnol** | **Français** | **Russe** |
|  |  |  |  |  |  |

\* Selon la pratique suivie dans le passé et compte tenu des restrictions financières applicables à l'Union, le nombre d'exemplaires papier distribués sera limité. **Un jeu** de toutes les contributions disponibles le jour
de l'ouverture de la réunion sera fourni à chaque Etat Membre/Membre de Secteur. Veuillez indiquer ci‑dessus la langue préférée de votre entité et noter qu'une clé USB contenant les contributions susmentionnées dans toutes les langues disponibles sera distribuée à chaque délégué/participant
le premier jour de la Conférence.

LANGUE DEMANDÉE POUR L'EXEMPLAIRE PAPIER

DU RAPPORT DE LA RPC À LA CMR-12 QUI SERA REMIS
LE DERNIER JOUR DE LA CONFÉRENCE

|  |
| --- |
| **VEUILLEZ COCHER (√) LA LANGUE APPROPRIÉE** |
| **Anglais** | **Arabe** | **Chinois** | **Espagnol** | **Français** | **Russe** |
|  |  |  |  |  |  |

 (Date) (Signature)

|  |  |
| --- | --- |
| A retourner avant le **15 août 2010** à: | Union internationale des télécommunicationsBureau des radiocommunicationsSecrétariat de la CMR-07/Bureau V.4311211 GENEVE 20/SuisseCourriel: wrc07proposals@itu.int Fax: +41 22 730 6600 |

Annexe 3

Seconde session de la Réunion à la préparation à la Conférence de 2011 (RPC11‑2)

Centre International de Conférences de Genève (CICG)
14-25 février 2011

inscription des PARTICIPANTS

L'inscription à la RPC11-2 se fera exclusivement *en ligne* sur le site web de la RPC à l'adresse:
[On-line delegate registration](http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-activ).

Toutes les informations concernant les coordonnateurs sont disponibles sur la page web relative à l'**inscription des délégués de l'UIT-R** à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>.

Veuillez remplir le formulaire ci-dessous uniquement dans le cas où le nom du coordonnateur devrait être modifié par rapport à celui indiqué dans la liste actuelle. Le système d'inscription en ligne sera effectivement disponible à compter du 15 septembre 2010.

|  |
| --- |
| **Etat Membre:** ***ou*****Membre de Secteur:**  |
| **Coordonnateur désigné:** *Prénom Initiale Nom*  *Téléphone* *Adresse électronique* |

***Pour nous faire parvenir le formulaire ci‑dessus, ou pour tout complément d'information, veuillez vous adresser au Secrétariat de la RPC11-2 par courriel (******iturcpmregistrations@itu.int******) ou par télécopie (+ 41 22 730 6600).***

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les documents seront postés en format MS Word 2007 (voir la notice d'utilisation importante de MS Office 2003 à l'adresse: [http://www.itu.int/ITU‑R/go/sg/‑transition‑to‑office‑2007](http://www.itu.int/ITUR/go/sg/transitiontooffice2007)) [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir <http://www.itu.int/oth/R0A01000001> [↑](#footnote-ref-2)